

Motion à l'attention de Monsieur le Recteur



Monsieur le Recteur,

Nous sommes dans un contexte de deuxième vague. Le virus circule plus largement qu'au printemps dernier. Le président de la République lui-même a parlé de deuxième vague plus dure et plus meurtrière. Le protocole sanitaire renforcé n'est qu'une illusion. Le Ministre le reconnaît lui-même c'est un protocole renforcé « si possible ».

La déclinaison de celui ci dans notre établissement se limite à :

-réorganiser l'emplacement de tables pour respecter la distanciation dans un réfectoire côtoyé chaque jour par 900 usagers et une aération constante avec des contraintes portées sur le temps de repas et sur les personnels qui ont à gérer des flux sans plus de moyens.

- aérer les salles

- en appeler à la responsabilité individuelle du port du masque et de l'usage de gel hydroalcoolique (fournit et distribué aux entrées et dans chacune des salles/masques toujours non fournis aux familles).

- la mise en place d'un sens de circulation fort complexe dans notre bâtiment historiques dont des couloirs ou escaliers mesurent 1.40 en largeur par endroits. Le test en grand montrera la difficulté de le réaliser.

- des cours spécifiques et des pratiques sans masque ne sont même pas évoqués : quid des cours d'EPS ?

Pour le reste des préconisations du protocole, les réponses sont :« non retenu » à deux reprises, les qualificatifs « très difficile » « très compliqué à mettre en œuvre » « sauf absence de personnel » et « pas possible » . Ils rendent caduques de nombreuses préconisations et protections nécessaires des élèves et de leurs familles d'une part et des personnels et de leurs familles d'autre part.

Nous déplorons que l'urgence de la situation n'ait pas permis une mise en place sereine et efficace en dehors de la présence des élèves sur un temps banalisé avant le retour en classe, et, avec des renforts de moyens. Nous déplorons également qu'un guidage plus conséquent en fonction des configurations d'établissement n'ait pas été travaillé. Encore une fois, le Ministère a renvoyé au local, aux personnels de Direction, de vie scolaire et de Région déjà très sollicités la responsabilité de cette mise en place dans un guidage flou et trop lacunaire, voire impossible.

Pour le SNES-FSU, l'ouverture des établissements scolaires en période de confinement permet de conserver un lien pédagogique avec tous les élèves plus fort que par l'école à distance. Les effets du confinement, notamment en matière d'inégalités sociales, sont particulièrement lourds. Mais cela ne peut se faire au détriment de la santé et la sécurité des personnels, des élèves et de leurs familles. En l'état le protocole sanitaire n'a rien de « renforcé » et ne permet pas de limiter le brassage des élèves.

Il existe pourtant une solution : passer sur un fonctionnement en demi-groupes, ce qui permettra de diminuer le nombre d'élèves dans une salle de classe, mais aussi dans les couloirs, dans la cour de récréation, au CDI et dans tous les espaces fréquentés par la communauté éducative.

C'est un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la diffusion du virus à l'intérieur des établissements scolaires.

Nous demandons donc que notre lycée passe sur un fonctionnement en demi-groupe, notamment pour tous les cours, trop nombreux, à 35 ou 36 élèves et qui ne sont pas « à la marge ». Bien entendu, il ne s'agira pas de cumuler travail en présentiel et en distanciel pour les enseignants, les équipes, conceptrice de leur enseignement, feront des propositions adaptées aux réalités et besoins pédagogiques liés à leurs discipline. Nous demandons l'ouverture des droits vers des plateformes institutionnelles aux personnels et usagers pour permettre cette articulation.

En cas de refus, nous nous réservons le droit d'utiliser notre droit de grève. Notre pays est aujourd'hui en état d'urgence sanitaire. La situation est grave. Des réponses à la hauteur des enjeux doivent être apportées par l'institution.

Les personnels d'enseignement et d'éducation du lycée de Saint Just SNES-FSU.